

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 3 JUILLET 2020



Compte rendu affiché le **08 JUIL. 2020**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : samedi 27 juin 2020
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2020_048

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : M. Côme TOLLET

OBJET
EXERCICE 2019 -
AFFECTATION DU
RÉSULTAT

Etaient présents :
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme
BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOU, M.
MICHON, Mme FRIOLL, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GOYER, Mme GUGLIELMI,
M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme CROUZET, Mme BRAC DE LA
PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, Mme NICAISE, M. JUENET, M. MANINI, M.
KRIEF, M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme BILLA, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M.
FERRIEUX, M. FAIVRE, M. BLANC, M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU, M.
MATTEUCCI
Mme CRESPIY (par proc. à M. THEVENOT), M. GUERIN (par proc. à M. TOLLET), M.
PROTHERY (par proc. à Mme MAINAND), Mme CORRENT (par proc. à M. COUTURIER),
Mme HEMAIN (par proc. à M. FAIVRE)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **08 JUIL. 2020**

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20200703-D2020-048-DE

Rapport de : Côme TOLLET

Le Conseil Municipal est appelé à arrêter les comptes de l'exercice 2019, en approuvant le Compte Administratif.

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient par la suite de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2019 issus de ce compte.

Les résultats de l'exercice 2019 sont les suivants :

1/ Le résultat de fonctionnement résulte non seulement de la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement de l'année mais aussi de la reprise du résultat de l'année précédente. Il s'élève, pour 2019, à **4 864 598,70 €**.

	Recettes	Dépenses	Différence
Exercice 2019	44 242 047,66 €	41 573 748,96 €	2 668 298,70 €
Excédent de fonctionnement 2018 reporté	2 196 300,00 €	0,00 €	2 196 300,00 €
Résultat de fonctionnement 2019	46 438 347,66 €	41 573 748,96 €	4 864 598,70 €

2/ Le résultat d'investissement résulte non seulement de la différence entre les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement de l'année mais aussi de la reprise du résultat de l'année précédente. Il s'élève, pour 2019, à **- 469 825,90 €**.

	Recettes	Dépenses	Différence
Exercice 2019	6 127 143,99 €	9 310 539,09 €	-3 183 395,10 €
Affectation résultat de fonctionnement 2018 (compte 1068)	1 746 166,73 €	0,00 €	1 746 166,73 €
Excédent d'investissement 2018 reporté	967 402,47 €	0,00 €	967 402,47 €
Résultat d'investissement 2019	8 840 713,19 €	9 310 539,09 €	-469 825,90 €

3/ Le résultat global de l'exercice 2019 s'obtient en additionnant le résultat de fonctionnement et le résultat d'investissement. Il correspond à la différence entre le total des recettes de l'exercice et le total des dépenses de l'exercice y compris les résultats reportés de l'exercice 2018. Il s'élève à **4 394 772,80 €**.

Concernant l'affectation des résultats, la nomenclature comptable M14 précise que le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068),
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Le besoin de financement de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des restes à réaliser d'investissement (dépenses et recettes engagées sur l'exercice précédent mais non mandatées ou non titrées à la clôture de l'exercice). Ainsi, le besoin de financement correspond au résultat de la section d'investissement corrigé de la différence entre les restes à réaliser en recettes et en dépenses.

Pour l'exercice 2020, le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

	Recettes	Dépenses	Différence
Restes à réaliser 2019 à reporter sur 2020	283 500,00 €	1 208 164,93 €	-924 664,93 €
Solde d'investissement 2019 à reprendre en 2020		469 825,90 €	-469 825,90 €
Besoin/Excédent de financement de la section d'investissement			-1 394 490,83 €

Le solde des restes à réaliser 2019 à reporter sur 2020 ajouté au solde dégagé par la section d'investissement en 2019 étant négatif, l'excédent de fonctionnement doit être affecté a minima pour un montant de 1 394 490,83 € en investissement.

Ainsi, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 qui s'élève à 4 864 598,70 € au Budget primitif de 2020 :

- d'une part à la section d'investissement pour un montant de 2 864 598,70€ au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »
- d'autre part, à la section de fonctionnement pour un montant de 2 000 000 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »

Récapitulatif de l'affectation du résultat 2019 au budget primitif de 2020	
Résultat d'investissement 2019 à reporter sur 2020 (compte 001)	-469 825,90 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2019 à reporter sur 2020	-924 664,93 €
Affectation du résultat de fonctionnement 2019	
- « Excédent de fonctionnement capitalisé » (compte 1068)	2 864 598,70 €
- « Résultat de fonctionnement reporté » (compte 002)	2 000 000,00 €

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à la majorité, par 37 voix pour et 6 abstention(s),

- D'AFFECTER le résultat global de l'exercice 2019 qui ressort du Compte Administratif 2019 au Budget Primitif 2020 comme indiqué ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE

LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET



08 JUIL. 2020

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

